



# Règlement Intérieur du SCUF Escrime

**Ce règlement précise les droits et les devoirs des Escrimeurs.  
En Signant la demande d'adhésion, l'adhérent et/ou ses tuteurs légaux  
s'engagent à RESPECTER les différents points suivants :**

## Article 1 — Cotisation

### Article 1-1 - Détermination du montant

Le bureau, sur proposition du Trésorier, détermine le montant de la cotisation avant le début de la saison, dans le cadre du budget et en accord avec la politique générale de l'association. Le Comité Directeur approuve ce montant, les membres de l'association en sont informés par voie d'affichage en Salle d'Armes et lors de l'Assemblée Générale Ordinaire.

## Article 2 – Assurance

La cotisation inclut l'assurance des pratiquants **sous réserve du certificat médical annuel** de non contre indication à la pratique de l'escrime et du respect des normes de sécurité en matière d'habillement et d'équipement ; **le port du short est rigoureusement interdit pendant l'entraînement.**

Les membres sont tenus de s'assurer pour leur responsabilité lors des trajets et activités non couverts.

### Article 2-2 — Versement

La cotisation doit être réglée par chèque. Ce règlement doit être obligatoirement réalisé lors de l'inscription, soit avec un seul chèque, soit avec trois chèques : le Trésorier remettra en banque le 1er fin septembre, le 2ème fin octobre et le 3ème fin novembre.

**La cotisation est annuelle et non remboursable, sauf accord spécifique du Bureau après justificatifs.**

## Article 3 - Utilisation des équipements, installations et matériels

Les membres de l'Association doivent prendre soin des équipements, installations et matériels mis à leur disposition ; en particulier les membres doivent veiller à la propreté et au rangement de la Salle d'Armes.

Le matériel appartenant au membre est placé sous sa garde et son entière responsabilité ; il doit être marqué au nom de son propriétaire qui en assure l'entretien et la conformité aux normes édictées par la FFE. Les pertes, vols et détériorations du matériel personnel des membres ne peuvent engager la responsabilité de l'Association que ce soit en Salle d'Armes, dans les vestiaires ou lors des compétitions.

Par ailleurs, chaque membre doit avoir, en toutes circonstances, un comportement maîtrisé et ne pas mettre en péril sa sécurité ou celle des autres membres, que ce soit en Salle d'Armes, dans les vestiaires ou dans toute autre partie du complexe sportif.

## Article 4 - Discipline

Tout manquement à l'esprit sportif, toute atteinte à l'intégrité ou à l'honneur d'un cadre, dirigeant ou autre membre, tout manquement aux statuts et au présent Règlement Intérieur approuvé par l'Assemblée

Générale, tout acte de nature à entraver le fonctionnement de l'Association ou à mettre en péril la sécurité des membres est soumis, à l'initiative d'un administrateur, à un Conseil de Discipline.

Les sanctions que peut prononcer ce conseil, avec ou sans sursis, sont : avertissement blâme, exclusion temporaire ou définitive de l'Association.

Le Président doit convoquer au moins 20 jours à l'avance la personne concernée par lettre recommandée

et mettre à sa disposition, au siège de l'Association, le dossier comportant les motifs de sa convocation. En séance, le conseil entendra toute personne utile à la manifestation de la vérité, et en dernier lieu la personne concernée.

## Article 5 — La compétition

A partir de la catégorie M13 FLEURET et EPEE, les tireurs souhaitant faire de la Compétition doivent être en possession d'une licence spécifique «Compétition FFE». L'adhésion est de 50€ et comprend la licence spécifique, le T-shirt Club et une séance supplémentaire spécifique à la préparation, le coaching du Maître d'Armes en compétition et la formation d'arbitre départemental, la présentation d'arbitre étant indispensable pour l'accès à la compétition.

## Article 6 — Approbation du Règlement Intérieur

Le présent Règlement Intérieur a été approuvé par le Comité Directeur exécutif du 4 juillet 2005.

## Correspondance

Pour toute correspondance, écrire au SCUF Escrime – 31, rue Gauthey – 75017 PARIS ou envoyer un mail à [escrime@scuf.org](mailto:escrime@scuf.org)

Pour toute correspondance, écrire au SCUF Escrime – 31, rue Gauthey – 75017 PARIS ou envoyer un mail à [escrime@scuf.org](mailto:escrime@scuf.org)

## Et si vous aidiez le SCUF ESCRIME ?

Prénom, Nom, qualité

● Je peux apporter mon aide en tant que bénévole au SCUF ESCRIME :

Régulièrement  Ponctuellement

● Je suis prêt à transmettre mes connaissances et consacrer un peu de temps en devenant « bénévole »

oui  pas possible

● Je souhaite faire un don individuel au SCUF ESCRIME et j'abonde la cotisation

de ..... € qui seront déductibles de mes impôts

● Je souhaite devenir mécène du SCUF ESCRIME pour la somme de ..... €

pour laquelle je bénéficierai de déductions fiscales

**Tout soutien en temps ou en argent, même modeste,  
est précieux !**

**Les enfants en seront les bénéficiaires**

*Vous pouvez aider le SCUF ESCRIME et les enfants de diverses façons en fonction de vos possibilités :*

◇ **Intervenir comme bénévole**, ponctuellement ou régulièrement en consacrant du temps à l'association en fonction de vos disponibilités (accompagner les tireurs en voitures lors des déplacements, aider à l'organisation des événements du Club, recherche de mécènes ou de sponsors, ...)

◇ **Aider financièrement :**

● *En faisant un don individuel, déductible de vos impôts sur le revenu*  
● *Comme mécène ou sponsor si vous êtes responsable d'entreprise, artisan (le mécénat offre d'intéressantes possibilités de déductions fiscales)*

**Signature :**

## Fiche d'auto vérification du dossier d'inscription

DOCUMENTS	A fournir	Rendu
■ Fiche individuelle d'inscription <b>relue, corrigée complétée et signée</b>	<input checked="" type="checkbox"/>	
■ Certificat médical à la non contre- indication de la pratique de l'Escrime sur la fiche individuelle ou sur papier à entête du médecin	<input checked="" type="checkbox"/>	
■ 1 à 3 chèque(s) de règlement de cotisation avec le nom de l'adhérent inscrit au dos	<input checked="" type="checkbox"/>	
■ 1 chèque(s) de règlement de d'adhésion au Club (1ère année) de 25 €		
■ 1 Chèque de règlement avec le nom de l'adhérent inscrit au dos en cas de location de matériel (éventuellement)	<input checked="" type="checkbox"/>	
■ 1 Chèque de règlement de 50 € avec le nom de l'adhérent pour le passeport Compétition (éventuellement)	<input checked="" type="checkbox"/>	
■ le cas échéant, le(s) Chèque(s) de cautions pour le Ticket Loisirs (80€) et/ou le R'éduc Sport (60€) avec le nom de l'adhérent	<input checked="" type="checkbox"/>	
■ 1 photo d'identité (avec nom et prénom au dos)	<input checked="" type="checkbox"/>	

### ***Éventuellement***

■ Document d'aide au SCUF Escrime	<input checked="" type="checkbox"/>	
-----------------------------------	-------------------------------------	--